

Gestion du domaine public routier, entretien de la voirie et de ses dépendances, exploitation et sécurité de la route

Fiche adoptée lors du Conseil d'administration du 13 mars 2014
Mise à jour lors du CA du 8 octobre 2019 et du 6 février 2025

Au titre du Département sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre des avis, contrôles, coordination et fonds de concours :

- marquage, signalisation de police ;
- diagnostic de sécurité, traverse d'agglomération (RD).

Prestations intégrées à l'adhésion

- Assistance dans le cadre du domaine de réglementation de la voirie :

- pour la gestion de la signalisation publicitaire et les pré-enseignes dérogatoires ;
- pour la rédaction des arrêtés de circulation, permission de voirie, alignement...
- identification des schémas départementaux à prendre en compte (transport, accessibilité, cyclable, déplacements, signalisation directionnelle, signalisation d'intérêt local...) afin d'étudier l'interaction d'un acte de voirie avec la voirie départementale ou nationale.

- Dans le cadre des conseils, diagnostics et notes d'opportunités :

- avis sur l'état d'une voie ou de ses dépendances, bleues ou vertes, avec propositions de suites à donner (études complémentaires, travaux conservatoires) ;
- comptage routier (dans la limite de deux par an) pour l'établissement des diagnostics liés aux mesures de trafic et de vitesse ;
- assistance aux choix de matériel ;
- assistance à la définition du type de signalisation touristique / signalisation d'information locale à mettre en place (recherche de prestataire, diagnostic...)

- conseil pour la mise en place de petites opérations de sécurité en et hors agglomération (ralentisseurs, chicanes...): note d'opportunité, solutions techniques.

Rédaction d'une note, avec ordre de grandeur de l'enveloppe financière, éventuellement illustrations, sans production graphique spécifique.

Prestations à la vacation : font l'objet d'une convention

- Dans le cadre des missions de conseils et diagnostics :
 - conseil à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un outil de suivi des actes de voirie ;
 - conseil sur la gestion d'une base de données routières, ou sur la mise en place d'une couche SIG pour la voirie communale au niveau intercommunal.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en phase études et travaux pour :
 - les opérations de sécurité ;
 - le programme de réparation des chaussées ;
 - le programme d'entretien des dépendances bleues ou vertes ;
 - le programme de matériels, de nouvelles acquisitions et de renouvellement.
- Accompagnement du Maître d'ouvrage :
 - tout au long de l'avancement des éléments de mission du maître d'œuvre s'il existe ;
 - assistance à la sélection du bureau de contrôle et du chargé de la coordination des travaux en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) : rédaction du cahier des charges, analyse des offres, assistance à la contractualisation ;
 - contrôle du respect du programme et de l'estimation financière allouée aux travaux.
 -
- Accompagnement du maître d'ouvrage au moment des phases critiques de :
 - l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ;
 - l'analyse des offres ;
 - la mise au point des marchés de travaux ;
 - la réalisation des travaux ;
 - la passation éventuelle d'avenants aux marchés de travaux ;
 - la visite préalable en amont des OPR.
- Assistance à la rédaction de tout projet de délibération.